

COMMUNE DE VERT-LE-PETIT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf, le six juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de Vert-le-Petit, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Laurence BUDELLOT, le Maire.

SONT PRESENTS : Laurence BUDELLOT, François CAMPANA, Marie-José BERNARD, Jean-Marc PINON, Jean-Michel LEMOINE, Elisabeth CHASSAGNE, Pierre MARQUES, Sylviane MAZET, Arnaud DALMAI, Patricia AUER, Bertrand BERTUZZI, Thérèse LEGRAS, Séverine DEWITTE, Odile BEOT, Alain GUËTRE.

ABSENTS : Muriel JAEGER, Jennifer PASQUE, Christophe GAILLARD, Hélène LACQUEMENT, Corentin DELABRE

POUVOIRS :

Mireille LOCQUET a donné pouvoir à Thérèse LEGRAS

Jean-Jacques RIQUIER a donné pouvoir à Arnaud DALMAI

LE SECRETAIRE DE SEANCE EST : Mme Thérèse LEGRAS

Début de séance : 20h35

N°1 - APPROBATION Du procès verbal DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte rendu du Conseil Municipal du 03 avril 2019 communiqué à chacun des membres du Conseil,

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

☞ **APPROUVE** le compte rendu du Conseil municipal réuni le 03 avril 2019



N°2 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal
Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire, **PREND ACTE** de ces décisions

2019-020	25/03/2019	DIA 19-08	Ref. : Objet : lieu :	DIA 19-08 VENTE LOISEAU / PORQUIET - GRIMAULT 54 rue de la Liberté
2019-021	04/04/2019	DIA 19-10	Ref. : Objet : lieu :	DIA 19-10 VENTE OZANNE/KUGEL-CONTASSOT 64 rue du Général Leclerc
2019-022	12/04/2019	Avenant contrat de maintenance récréation		Avenant au contrat de maintenance des aires de jeux de la commune avec nouveaux jeux
2019-23	10/05/2019	Avenant contrat CB		
2019-024	20/05/2019	DIA 19-11	Ref. : Objet : lieu :	DIA 19-11 VENTE BATISTA - HERVIEUX/DULON-LAPEYRE 24 rue Jean Moulin
2019-025	20/05/2019	DIA 19-12	Ref. : Objet : lieu :	DIA 19-12 VENTE FESQUET/MULON 43 rue du Général Leclerc
2019-026	20/05/2019	DIA 19-13	Ref. : Objet : lieu :	DIA 19-13 VENTE GONZALEZ/ROUSSEAU 19 rue Amand Louis
2019-027	20/05/2019	DIA 19-14	Ref. : Objet : lieu :	DIA 19-14 VENTE MONMAILLAT/DEBON-CUNNINGHAM 47 rue du Général Leclerc
2019-028	20/05/2019	DIA 19-15	Ref. : Objet : lieu :	DIA 19-15 VENTE GRENECHE/RICHARD-PROMENEUR 32 rue Pasteur
2019-029	23/05/2019	tarifs activités jeunes	Objet : Tarif : date	1 journée au cirque Paradiso - Saint Fargeau (89) 18€/ enfant pour le 2e enfant issu de la même famille 20€/enfant jeudi 11 juillet 2019
2019-030	23/05/2019	CONVENTION autorisation de travaux fibre optique		CONVENTION autorisation de travaux fibre optique rue du bouchet

N°3 - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

MME. LE MAIRE expose l'objet de la présente délibération, laquelle s'inscrit dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vert-le-Petit.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vert-le-Petit tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DIT que la présente délibération fera l'objet des modalités de publicité suivantes :

- un affichage en Mairie pendant un mois,
- mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme,
- une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIT que, conformément à l'article L.153-22 du Code de l'urbanisme, la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vert-le-Petit approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme, ainsi qu'à la Préfecture de l'Essonne.

DIT que par dérogation au troisième alinéa de l'article L. 153-23, l'acte approuvant une modification simplifiée devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission au Préfet dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

DIT que la présente délibération et la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vert-le-Petit seront transmises pour information aux personnes publiques associées et consultées.

L'ensemble des conseillers présents prennent part au vote

VOTE :

POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTION	1

N°4 - INDEMNITES D'EVICION SUITE A L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AGRICOLE CADASTREE Z 230 SIS AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, APPARTENANT A MONSIEUR CHENU MICHEL

ENTENDU l'exposé de M. le Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

↳ **DÉCIDE** d'approuver le versement d'une indemnité d'éviction au locataire au prix de 1,50€ au m² soit 891€ pour la parcelle Z 230

↳ **AUTORISE** Madame le Maire ou Monsieur le Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme à signer tout document afférent à ce dossier.

L'ensemble des conseillers présents prennent part au vote

VOTE :

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0



Les trois délibérations portant sur le numérotage ont été retirées. Elles feront l'objet d'un arrêté.



DELIBERATION EN MATIERE DE JEUNESSE

N° 8 - APPROBATION DE L'AVENANT N°2019-01 A LA CONVENTION CHARLIE CHAPLIN

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

✎ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant de chacune des deux conventions proposées par le centre Charlie Chaplin qui prévoit la participation de la ville au fonctionnement de l'association pour un montant de 91 000 € concernant l'accueil loisirs maternelle et primaire, et 16 000 € pour la Halte Garderie.

L'ensemble des conseillers présents prennent part au vote

VOTE :

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0



N° 9 - APPROBATION DU REGELEMENT INTERIEUR DU MULTI ACCUEIL

Des modifications du règlement intérieur du multi accueil sont proposées dans le cadre de demandes émanant de la CAF et de la PMI, ainsi que la nécessité de l'intégration de la possibilité pour les entreprises privées de réserver des places pour leurs salariés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE les modifications du règlement intérieur du multi accueil .

L'ensemble des conseillers présents prennent part au vote

VOTE :

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0



DELIBERATION EN MATIERE D'INTERCOMMUNALITE

N° 10 - DELIBERATION : MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD LOCAL DANS LE CADRE DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS SIEGEANT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

PROPOSE de retenir le nombre de 55 conseillers communautaires dans le cadre de l'application de l'accord local, **PROPOSE** la répartition suivante des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne en tenant compte des populations du territoire :

Communes	Population Municipale	Accord local proposé Nombre de siège (s) par commune
MENNECY	14 170	11
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	7 627	6
ITTEVILLE	6 633	5
LA FERTE ALAIS	3 880	3
CERNY	3 317	3
SAINT VRAIN	3 059	3
CHAMPCUEIL	2 870	3
VERT LE PETIT	2 779	3
VERT LE GRAND	2 373	2
ORMOY	2 018	2
CHEVANNES	1 671	2
D'HUISON LONGUEVILLE	1 515	2
LEUDEVILLE	1 454	2
BAULNE	1 318	1
FONTENAY LE VICOMTE	1 214	1
GUIGNEVILLE SUR ESSONNE	968	1
VAYRES SUR ESSONNE	921	1
ECHARCON	791	1
NAINVILLE LES ROCHES	454	1
AUVERNAUX	333	1
ORVEAU	196	1
TOTAL	59 561	55

DEMANDE au Maire de transmettre ce projet d'accord local à monsieur le Préfet de l'Essonne ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

L'ensemble des conseillers présents prennent part au vote

VOTE :

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0



N° 11 - MODIFICATION DU PERIMETRE DU SIARCE - ORVEAU

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau de la commune de Orveau au titre de la compétence eaux pluviales urbaines

AUTORISE Monsieur le Président du Siarce à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

L'ensemble des conseillers présents prennent part au vote

VOTE :

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0



DELIBERATION EN MATIERE DE SPORT

N° 12 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR DES VESTIAIRES SPORTIFS

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de M. Pierre MARQUES conseiller délégué au sport et aux associations sur le projet de reconstruction des vestiaires et du club house dans le complexe sportif.

Le coût global prévisionnel est de 1.004.962 € HT pour l'ensemble du projet. Le financement est assuré par une première subvention au travers la DETR pour un montant de 150.000 €. Pour l'instant aucune autre subvention n'a été attribuée mais il convient de solliciter la région notamment dans le cadre du dispositif des subventions pour le sport. Seuls les vestiaires et les douches peuvent être subventionnés, avec un montant maximum de dépenses subventionnables de 300.000 € HT et un taux de subvention de 40%.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le programme des opérations présenté par Madame le Maire.

DECIDE de programmer les opérations décrites pour les montants indiqués suivant l'échéancier prévu.

SOLLICITE auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention dans le domaine sportif portant sur la construction des vestiaires sportifs pour un montant maximum subventionnable de 300.000 € HT et un taux de subvention maximum de 40%.

L'ensemble des conseillers présents prennent part au vote

VOTE :

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Fin de séance 21h05

LE MAIRE,
Laurence BUDELOT

